

LES ÉCHOS DU COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

Bureau du port de plaisance de Hével
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Tél.: 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.net
Internet : www.cpagranville.net



Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

N° 105 - MARS 2018

SOMMAIRE

Le mot du président	page 2
La sécurité en mer	page 3
Actualités	page 4
Recette	page 7
La pêche du turbot	page 8
Rappel réglementation	page 10
Les rendez-vous	page 11
Bulletin d'adhésion 2018	page 12

**N'oubliez pas de vous inscrire pour le repas
dansant du 14 avril à St Martin de Bréhal.**

LE MOT DU PRÉSIDENT

À l'aube de chaque nouvelle saison de pêche chacun d'entre nous est impatient de reprendre la mer.

Mais force est de constater que plus les années passent, moins nous pouvons nous adonner à notre loisir favori.

À cela plusieurs explications :

- les aléas climatiques : depuis plusieurs années, nous constatons une évolution des conditions climatiques et plus particulièrement une augmentation de la puissance du vent et de la fréquence des épisodes venteux de plus en plus rapprochés.

- la qualité des eaux : les alertes sanitaires se succèdent et cela devient plus que préoccupant tant pour la pêche à pied, la pêche du bord et la pêche en bateau que plus simplement pour la consommation des produits de la mer.

- la raréfaction de la ressource : tout le monde s'accorde à dire qu'il devient de plus en plus difficile de pêcher, de capturer de beaux poissons.

- la réglementation : aujourd'hui, il faudra bientôt être un expert juridique pour pratiquer notre passion.

Le dire et le constater c'est bien, mais que faire ?

Il me semble que définir quelques principes élémentaires, applicables à tous pourraient y contribuer.

Pour ce qui concerne

- les aléas climatiques, je crains fort que notre propension à les changer soit minime hormis les gaz à effet de serre, les particules fines ..., et sur bien d'autres préoccupations telles que la déforestation. Nous sommes à notre niveau plus spectateurs qu'acteurs sauf à développer une solidarité planétaire qui est du ressort des instances internationales, mais nous pouvons toujours essayer ;

- la qualité des eaux, c'est un aspect sur lequel nous pouvons tous apporter notre contribution en maîtrisant la chaîne des rejets. Il ne suffit pas de mettre la poussière sous le tapis pour affirmer que la maison est propre !!! La mer n'est pas un tapis, et sa capacité à absorber et digérer nos rejets n'est pas infinie. Nous sommes déjà dans une période critique et il ne faudrait surtout pas dépasser le point de non retour, il en dépend de notre survie ;

- la raréfaction de la ressource, c'est l'affaire de tous et en développant des pratiques raisonnables et durables nous pouvons espérer à terme obtenir des résultats concrets: sur ce sujet nous sommes tous concernés et acteurs ;

- la réglementation, c'est certainement le domaine où nous pouvons agir le plus rapidement possible avec des résultats probants et ce dès le court terme.

Ce qui me semble essentiel, c'est que si chacun dans son domaine agit avec bon sens et pragmatisme, là nous pouvons affirmer que nous tenons un levier important pour espérer un changement radical de la situation.

Sur ce dernier point, nous partons de loin car il ne me semble pas que cette qualité soit la mieux connue et maîtrisée par nos décideurs. Le dernier exemple en date

est la pêche du bar et les décisions prises au niveau européen. Nous ne contestons pas les mesures permettant la préservation de la ressource, bien au contraire, nous demandons simplement que les mesures prises soient équitables et basées sur des données vérifiées et vérifiables.

Alors espérons un sursaut de réalisme, une dose de bon sens, un peu de courage politique. Pour ce qui nous concerne, notre détermination sera toujours à la hauteur des enjeux tant pour la défense de notre passion que pour que la mer reste un espace de plaisir et pour que nous ayons la fierté de transmettre aux générations futures un milieu aquatique aussi sain que possible afin qu'elles puissent profiter de tous ses bienfaits.

Une partie de pêche doit rester une partie de plaisir.

Patrick ALVES

La sécurité en mer

La sécurité en mer a été abordée lors de l'école de pêche du 23 février 2018.

Elle a été animée par Christian BAUDIER, le référent sécurité du club et par Jean-Yves LETENNEUR, le président de la station SNSM de Saint-Martin-de-Bréhal.

Christian BAUDIER a rappelé la réglementation pour la navigation. Suite à des demandes de certains membres, le CPAG a élaboré une plaquette « Aide-mémoire d'autocontrôle » qui a pour objet les éléments indispensables pour une sortie en mer en toute sécurité conformément à la réglementation.

Cette plaquette est disponible au local de permanence du club et téléchargeable sur notre site internet.

Jean-Yves Letenneur a présenté les principales actions à mettre en œuvre face à certains incidents ou accidents qui peuvent survenir en mer :

- Les 10 commandements du plaisancier
- Naviguer avec des enfants
- Le stress
- Prévenir les secours
- Une personne dans l'eau
- La chute à la mer
- La voie d'eau
- Le feu à bord
- L'hydrocution
- Traiter l'hypothermie
- L'abandon du navire.

Compte tenu du fort intérêt très pragmatique de cette présentation, le CPAG en accord avec le président de la SNSM de Saint-Martin-de-Bréhal et avec le concours de la station SNSM de Granville a décidé de réaliser une plaquette d'information à destination des membres du club et des usagers de la mer. Elle sera disponible au local de permanence du club et dans les stations SNSM de Granville et de Saint-Martin-de-Bréhal.

Patrick ALVES

ACTUALITÉS

BAR : rappel des actions réalisées depuis décembre (voir également dans le prochain Pêche Plaisance) :

- Les députés de la Manche ont été alertés du problème ; deux (Grégory GALBADON et Bertrand SORRE) ont envoyé un courrier au Ministre ; un (Philippe GOSELIN) va poser une question écrite au Ministre.
- Une motion a été déposée le 23 janvier à la DIRM du Havre lors de la réunion du comité de façade de la pêche maritime de loisir.
- Publication de différents articles dans tous les journaux locaux.
- Reportage France 3 Normandie à Granville le 26 janvier.
- La FNPP a diffusé aux clubs adhérents un courrier à envoyer au Ministre.
- Il y a eu l'entretien entre le Ministre et Jean KIFFER, Président FNPP.
- Une manifestation a été organisée au pont de Normandie, le 10 février (400 participants environ).
- Une autre a eu lieu à Morlaix le 10 mars.
- Le Comité 50 doit envoyer et faire envoyer des courriers aux Préfets, Sous-Préfets et Elus pour les sensibiliser au problème.
- Une manifestation est en préparation (30 mars ?).

La pression continue !

PROBLÈMES SANITAIRES :

Mauvaise année ! Les pluies importantes de début d'année sont sans doute à l'origine de la contamination par un norovirus sur les zones d'Agon à Pirou. Aujourd'hui, les zones d'Agon Nord et Pirou Sud sont réouvertes pour la pêche des coquillages filtreurs, de même que Blainville et Gouville (suivre cela sur le site du CPAG).

Par ailleurs rappelons que :

- La zone au sud de la pointe de Champeaux, St-Jean-le-Thomas et la baie, est fermée aux coquillages jusqu'à nouvel ordre (Sol-Roc est ouvert).
- La zone 50-16 de la cale de Lingreville au havre de Regnéville, sera fermée aux coquillages fousseurs, du 1er juin au 31 décembre.

TAILLE COQUE :

Dans le dernier numéro, nous vous disions qu'un arrêté modifiant la taille de la coque, était en préparation. C'est chose faite depuis le 15 janvier dernier. La taille, pour être en cohérence avec celle des pros, passe de 3 à 2,7cm malgré les gesticulations de l'APP2R d'Agon-Coutainville.

La FNPP a édité des nouveaux autocollants avec les nouvelles tailles que vous pourrez vous procurer gratuitement au local du CPAG sur le port de plaisance (mercredi et samedi de 10h à 12h).

Vous modifierez la taille de la coque sur vos annuaires et sur la plaquette de Chausey que l'on réalise avec le Conservatoire, plaquette disponible au local.

Attention ! La taille de la palourde ne change pas dans la Manche et le Calvados. Elle reste à 4cm comme pour les pros.

RÉSERVE PALOURDE AGON :

C'était programmé. Une réserve à palourdes est créée sous la pointe d'AGON. Elle sera matérialisée par 18 bouées qui vont être installées prochainement. Dans cette réserve, la pêche des coquillages fousseurs, hormis le couteau, est interdite jusqu'au 31 décembre 2020.

BRÈVES :

Ancienne décharge de Lingreville dans le havre de la Vanlée : Les travaux d'élimination sont terminés. La zone est interdite au public pendant un ou deux ans.

COMITÉ 50 :

Le bureau est élu à l'unanimité, à savoir : Jean LEPIGOUCHET, Président ; Claude RENARD (APPCotentin), Vice-Président ; Allain COSSÉ (Diélette), Secrétaire, Joël AUBERT, (Créances), Trésorier ; Jean-Pierre LECLERE (APPCotentin), Secrétaire adjoint et Denis RICHARD (Bretteville-sur-Ay), Trésorier adjoint.

À noter qu'une 23ème association a rejoint le Comité 50, celle des Usagers du Port du Becquet (Tourlaville/Digosville).

CONGRÈS FNPP :

Il se déroulera aux Issambres dans le Var, du 4 au 7 mai. Joël MALLE représentera le CPAG. Chacun peut y participer s'il le souhaite. Voir les modalités et tarifs sur site fnpp.fr. A cette occasion et à chaque congrès, une tombola est organisée pour aider au financement ; des billets sont disponibles au local et seront proposés au repas du 14 avril.

RAIE BRUNETTE :

Pêche toujours interdite pour nous. Peut-être du changement en avril à voir sur site internet.

Affaire du vivier de Cosqueville :

Peut-être vous souvenez-vous qu'en 2014, des viviers attachés à une bouée, avaient été saisis par les AFFMAR devant Cosqueville ? C'est une pratique très ancienne et une zone a toujours été réservée à cet effet. Nous avons demandé aux personnes verbalisées de ne pas payer l'amende et les avons assurées que nous les accompagnerions devant le tribunal. Un avocat de Caen avait été sollicité (le même que celui qui avait gagné le procès du vivier de Chausey). Finalement l'Administration a laissé « tomber » et les intéressés ont été invités à venir récupérer leur matériel. **Comme quoi, n'hésitez pas à nous contacter dans le cas où vous jugez la verbalisation abusive.**

KAYAKS :

Une question a mobilisé les membres du CA pendant plusieurs jours : peut-on pêcher avec un kayak non immatriculé ? Car c'est vrai que dans notre annuaire, nous indiquons à la rubrique « **pêche en bateau** », que pour pêcher il faut posséder un titre de navigation, donc une carte de circulation, donc une immatriculation. Nous avons donc saisi la responsable du pôle pêche et activités maritimes de Cherbourg sur le sujet ; elle nous a trouvé un courrier de la Direction des pêches du Ministère, datant de mai 2011, qui donne cette autorisation. Comme c'est elle qui donne les consignes aux services de contrôles, je pense que les kayakistes, quelle que soit la taille de leur embarcation et quelle que soit la zone, peuvent pêcher l'esprit tranquille mais avec une seule canne ! Toutefois pour pêcher avec des engins particuliers (casiers par exemple), il faut être

immatriculé puisque la bouée doit être marquée au numéro de bateau.
Pour ce qui est des zones de navigation, se référer au tableau habituel (engins de plage jusqu'à 300 m du bord, navigation basique de 300 m à 2 milles marins, semi-hauturière de 2 à 6 milles).

ANTENNE DES AFFMAR À GRANVILLE : L'antenne située actuellement à la criée, va déménager prochainement à la capitainerie (le camembert !).

BALISAGE CHAUSEY :

Attention ! Plusieurs balises de Chausey ont été enlevées par la mer lors de la tempête de début janvier. Voir AVINAV sur le site du CPAG.

Dernière Minute :

On apprend que dans le cadre du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM), le centre aquatique de Granville, actuellement en construction, pourrait être reconverti en bassin d'élevage pour le bar à compter du 1er avril 2019.

Jean LEPIGOUCHET

**Une défense d'étrave en chanvre
(réalisation Gérard Vasseur)**



Si vous n'aimez pas le plastique et les défenses qui vieillissent mal, voilà une belle alternative!

Jean-Pierre DURAND

Effeillé de haddock aux lentilles

Recette pour 4 personnes.

Ingrédients

Haddock : 4 filets (1 par personne)

Lentilles vertes du Puy : 400 gr (100 gr par personne)

Lait

Eau

Bouquet garni : 1 (1 vert de poireau, 1 branche de thym, 1 feuille de laurier, 2 tiges de persil)

Oignon : 1

Carotte : 1

Clou de girofle : 1

Cerfeuil : 3 branches

Noix de muscade : 1

Ail : 1 gousse

Vinaigrette

Sel, poivre

Recette

Cuisson du haddock :

Déposer les filets de haddock dans une casserole.

Les recouvrir d'un mélange composé à parts égales de lait et d'eau.

Râper la noix de muscade.

Poivrer.

Pocher pendant 10 min.

Égoutter le haddock et l'effeuiller.

Cuisson des lentilles :

Éplucher la carotte et la couper en morceaux.

Laver les lentilles à l'eau froide et les verser dans une casserole.

Les recouvrir d'eau froide.

Ajouter l'oignon piqué d'un clou de girofle, la gousse d'ail, le bouquet garni et le poivre.

Faire cuire pendant 30 mn et vérifier la cuisson.

Saler les lentilles en fin de cuisson.

Dans une assiette, déposer les lentilles, ajouter le haddock effeuillé.

Verser la vinaigrette et ciseler les feuilles de cerfeuil.

Servir tiède.

Bon appétit

Patrick ALVES

LA PÊCHE DU TURBOT

:::mmm :mmmm :mmm

Le turbot

Le turbot, *Scophthalmus maximus*, est un poisson plat gaucher, c'est-à-dire qu'il repose sur sa face droite, carnassier.

La face supérieure est recouverte de tubercules osseux (des écailles transformées) répartis de façon homogène sur son dos.

Il pèse en moyenne 6 kg (jusqu'à 25 kg) pour une taille allant de 50 cm à 1 m.

Ce poisson peut vivre jusqu'à 25 ans.

Il se nourrit de poissons (lançon, maquereau, tacaud, sole) mais aussi de mollusques et crustacés.

Il vit sur des fonds de 10 à 100 m, sur des fonds essentiellement sablonneux et recouverts de **coquilles brisées, des graviers, sur des ridens en pentes douces montantes.**

Sa taille de maturité sexuelle est d'environ 45 cm.

Sa pêche

Il peut se pêcher toute l'année, mais les mois les plus favorables sont d'avril à juillet et d'octobre à décembre.

Pour trouver les postes potentiels, un travail préalable sur la carte marine est nécessaire.

Sur la zone de pêche repérée :

- placer le bateau pour que la dérive permette de remonter la faible pente
- pêcher avec un courant de 1 à 1,5 nœuds avec un appât naturel, au-delà pêcher au leurre souple.

Il est plus actif avec le flot ou le jusant, à mi-montant et à mi-descendant.

Les montages :

Le turbot se pêche au fond, en dérive lente avec les trois montages suivant :

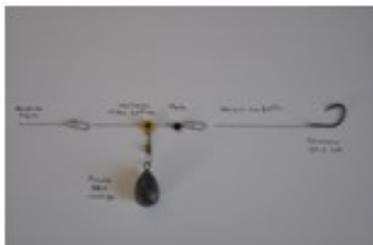
- Montage sur coulisseau

Raccorder au corps de ligne 1,50 m de fluorocarbonate en 0,35 muni d'un coulisseau.

Enfiler une perle pour protéger le nœud de raccord au bas de ligne.

Le bas de ligne est constitué d'un fluorocarbonate en 0,35 de 30 cm à 1 m muni d'un hameçon n° 1/0 à 3/0 à large ouverture et très piquant.

Sur le coulisseau ajouter un plomb de 30 à 100 g suivant le courant pour que le montage traîne toujours sur le fond.

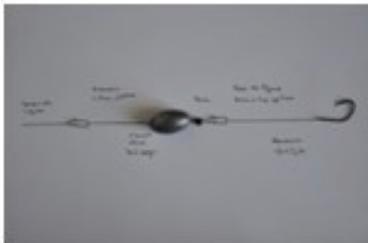


- **Montage sur empile**

Raccorder au corps de ligne 1,50 m de fluorocarbure en 0,35 et insérer un plomb olive de 50 à 100 g suivant le courant.

Enfiler une perle pour protéger le nœud de raccord au bas de ligne.

Le bas de ligne est constitué d'un fluorocarbure en 0,35 de 30 cm à 1 m muni d'un hameçon n° 1/0 à 3/0 à large ouverture et très piquant.



- **Montage sur tête plombée**

Raccorder sur le corps de ligne un bas de ligne d'1,50 m en fluorocarbure en 0,35.

Monter votre tête plombée d'un grammage de 50 à 400 g.



Les esches

L'eschage se fait soit avec des appâts naturels, poissons, crustacés ou céphalopodes, frais ou congelés, soit avec des leurres souples si possibles parfumés.

L'animation

Le montage doit toujours reposer sur le fond, et la partie plombée pour générer un petit nuage de sable pour attirer la curiosité du turbot.

La réglementation

La taille minimale de capture du turbot est de 30 cm.

Il n'y a pas d'obligation de marquage.

Patrick ALVES

Rappel réglementation

1 - Pêche à pied - Fermetures en cours ou à venir

Coquillages :

Amande de mer	: fermeture le 01/05/2018
Coquille Saint-Jacques	: fermeture le 16/05/2018
Huître plate	: fermeture le 01/05/2018
Huître creuse	: fermeture le 01/05/2018
Ormeau	: fermeture le 02/05/2018
Praire	: fermeture le 01/05/2018

Crustacés :

Bouquet	: fermeture jusqu'au 30/06/2018 inclus
pour Chausey	: fermeture jusqu'au 31/07/2018 inclus

2 – Pêche – Obligation de marquage

Espèces de poissons soumises à l'obligation de marquage :

- le bar – si sa pêche est autorisée
- Le cabillaud
- La dorade royale
- Le lieu jaune
- Le maquereau
- La sole

Espèce de crustacé :

- Le homard

3 - Baie du Mont St-Michel

Pêche en bateau et au filet : bien consulter les arrêtés sur le site internet du CPAG.

Les écoles de pêche

Rendez-vous à 20 h30 au CRNG salle Marité

Date	Thème
23 mars 2018	Chausey - Les Minquiers
27 avril 2018	La pêche de la dorade
25 mai 2018	La pêche du bar ?
29 juin 2018	Les pêches d'été
28 septembre 2018	Matelotage et nœuds de pêche - théorie et ateliers
26 octobre 2018	Hivernage et entretien du bateau
Novembre 2018	La cuisine de la mer

Sorties pêche

2 avril 2018	Sortie Chausey et pêche à pied (RV aux pontons 10h30)
13 mai 2018	Sortie dorade (RV Balise du Loup 8h30)

CONSIGNES

- Inscription soit au local, soit par téléphone, soit par mail au plus tard le mercredi précédant la sortie.
- Indiquer son n° de téléphone mobile.
- Indiquer le nombre de personnes à bord.
- Préciser le nombre de places disponibles que l'on peut proposer aux demandeurs de place.
- Évidemment, préciser si l'on est demandeur d'une place si l'on n'a pas de bateau.
- Si les conditions météo sont incertaines, consulter le samedi matin précédent, le site internet du CPAG pour savoir si la sortie est maintenue. Au pire téléphoner au CPAG.

Les autres manifestations

14 avril 2018	Soirée dansante à Saint-Martin-de-Bréhal
19 au 21 mai 2018	Les puces nautiques
26 mai 2018	Échappée Belle
10 juin 2018	Sortie annuelle à Tatihou
Septembre 2018	Concours de pêche en kayak
19 octobre 2018	Assemblée générale

J'adhère pour soutenir le CPAG

Deux formules s'offrent à vous :

- Cotisation uniquement au CPAG : 22 € donnant droit à deux annuaires du pêcheur de loisir + 2 calendriers + 2 autocollants du CPAG + l'abonnement trimestriel aux « ÉCHOS »
- Cotisation au CPAG et à la FNPP : 36 € donnant droit en plus à une déduction fiscale de 22 € de vos impôts et un abonnement à la revue trimestrielle « Pêche Plaisance » de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP).

Remplir ce bulletin et le renvoyer au CPAG accompagné du règlement ou s'adresser à Magasin Vert, ZA du Prétôt à Granville ou à Nautique 50 ZA de la Parfonterie à Granville ou au Comptoir Maritime, 76 rue du Port à Granville.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT (*)

(*) **Rayer la mention inutile**

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fixe..... Mobile.....

Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède un bateau : OUI / NON

Si oui : dans le port de Hérel / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / cale ou plage de :

Sur liste d'attente externe du port de Hérel : OUI / NON **si oui, depuis**

Je cotise au CPAG :

Soit 22€

Je cotise en plus à la FNPP:

OUI / NON

Soit 14€

J'ajoute les frais si envoi par courrier :

OUI / NON

Soit 2€

TOTAL DE MON RÈGLEMENT :

Envoyer ce bulletin rempli et le règlement à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date

Signature

Cadre réservé au CPAG

N° de carte Adhésion faite le enregistrée le

Règlement chèque/espèces